

**SL2H**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 218 500 euros**  
**Siège social : ZAL de la Canarderie, Bat B, 62880 PONT A VENDIN**  
**841 092 133 RCS ARRAS**

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2025**

---

**CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale prenant acte que les mandats de la société ALLIANCE EXPERTS-SOCIETE EXPERTISE COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AEQUITAS AUDIT-SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes et de donner tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités subséquentes.

Voix pour : 176 510

Voix contre : /

Abstention : /

**Cette résolution est adoptée**

Certifié conforme  
Le Président  
Laurent HUPEZ